

SDAGE RHONE-MEDITERRANEE 2016-2021

FICHE DE SPECIFICATION DES CARTES

Version du 25/02/2016

Carte 5C-A – Lutte contre les pollutions ponctuelles par les substances dangereuses

Dispositions 5C-02, 5C-03 et 5C-06 de l'orientation fondamentale 5C du SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021

Statut – portée

La carte 5C-A identifie les masses d'eau superficielle sur lesquelles des actions de réduction des pollutions par les substances sont nécessaires pour atteindre les objectifs environnementaux, en deux ensembles :

1. masses d'eau nécessitant des actions sur les substances pour l'atteinte des objectifs environnementaux (bon état chimique, bon état écologique) ;
2. masses d'eau nécessitant des actions spécifiques sur les rejets de substances pour réduire les flux.

Elle intègre les masses d'eau concernées par des sites industriels dont le flux rejeté doit être réduit pour une ou plusieurs substances (disposition 5C-02) et les agglomérations à enjeu vis-à-vis des émissions quantifiées ou estimées au regard des types d'activités raccordées (disposition 5C-03). Lorsqu'ils sont concernés par un des secteurs identifiés par la carte 5C-A, les SAGE et les contrats de milieux comportent un volet traitant de la réduction des pollutions par les substances dangereuses dans leurs objectifs et définissent des programmes d'actions (5C-06).

Données – méthode

Pour déterminer les secteurs concernés, ont été retenues :

- a. les masses d'eau concernées par un impact dû à une pollution ponctuelle par les substances dangereuses, de niveau 3 donc à l'origine d'un risque de non-atteinte des objectifs (d'après les données tirées de l'état des lieux 2013) ;
- b. les masses d'eau à risque « substances » qui avaient été identifiées avec un impact de niveau 2 pour les pollutions ponctuelles par les substances et pour lesquelles des mesures ont été identifiées dans le programme de mesures (voir précision ci-après) ;
- c. les masses d'eau dans lesquelles un rejet industriel a été identifié comme contributeur majoritaire dans le bassin sur le flux global d'une ou plusieurs substances parmi celles faisant l'objet d'un objectif de réduction de flux (données recueillies lors des campagnes de recherche de substances dangereuses dans l'eau).

Parmi les masses d'eau du « b », la sélection des masses d'eau a été opérée comme indiqué ci-après. Ont été retenues celles pour lesquelles au moins l'une des mesures suivantes est identifiée dans le programme de mesures :

ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement ;

IND0201 - Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée) ;

IND0301 - Mettre en place une technologie propre visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée) ;

IND0901 - Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur.

Ont été écartées celles pour lesquelles seules les mesures suivantes sont retenues dans le programme de mesures, mesures qui n'ont pas de lien direct avec les principes des dispositions 5C-02 et 5C03 :

- IND0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'industrie et de l'artisanat ;
- IND0501 - Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions essentiellement liées aux industries portuaires et activités nautiques ;
- IND0601 - Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des "sites et sols pollués" (essentiellement liées aux sites industriels) ;
- IND0701 - Mettre en place un dispositif de prévention des pollutions accidentelles ;
- GOU0101 - Réaliser une étude transversale (plusieurs domaines possibles) ;
- GOU0202 - Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE) ;
- ASS0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement ;
- ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles).

Espaces, secteurs ou milieux concernés

Masses d'eau nécessitant des actions spécifiques sur les rejets de substances pour réduire les flux (37 masses d'eau concernées)

Code masse d'eau	Libellé de la masse d'eau
FRDC04	Golfe de Fos
FRDC07b	Cap croisette - Bec de l'Aigle
FRDR10044	ruisseau le morgon
FRDR10147	Truison
FRDR10572	ruisseau le Suzon
FRDR11496	rivière la Gizia
FRDR11997	rivière la Mourachonne
FRDR1320c	Ouvèze du Mézayon au Rhône
FRDR1806a	La Saône du Coney à la confluence avec le Salon
FRDR1806b	La Saône du Salon à la déviation de Seurre
FRDR1807a	La Saône de la confluence avec le Doubs à Villefranche sur Saône
FRDR1807b	La Saône de Villefranche sur Saône à la confluence avec le Rhône
FRDR2001	Le Rhône du barrage de Seyssel au pont d'Evieu
FRDR2004	Le Rhône de Sault-Brenaz au pont de Jons
FRDR2005	Le Rhône du pont de Jons à la confluence Saône
FRDR2006	Le Rhône de la confluence Saône à la confluence Isère
FRDR2006a	Rhône de Vernaison
FRDR2006b	Rhône de Roussillon
FRDR2007	Le Rhône de la confluence Isère à Avignon
FRDR2008	Le Rhône d'Avignon à Beaucaire
FRDR2008a	Bras d'Avignon et ses annexes
FRDR2009	Le Rhône de Beaucaire au seuil de Terrin et au pont de Sylveréal
FRDR281b	Le Buëch aval
FRDR323a	La Fure en amont de rives
FRDR329b	Romanche de l'amont du rejet d'Aquavallées à la confluence avec le Drac
FRDR354a	Isère du Doron de Bozel à l'Arly
FRDR354b	Isère de l'Arly au Bréda
FRDR361b	L'Arc du ruisseau d'Ambin à l'Arvan, La Valloirette et le ravin de Saint Julien
FRDR362b	L'Arly en aval de l'entrée de l'agglomération de Flumet
FRDR367b	L'Isère du barrage EDF de Centron à la confluence avec le Doron de Bozel
FRDR505b	L'Ain jusqu'à la confluence avec l'Angillon
FRDR506a	La Bourbre de la confluence Hien/Boubre à l'amont du canal de Catelan
FRDR532a	Le Chéran du Barrage de Banges à la confluence avec le Fier
FRDR555a	L'Arve du Bon Nant à Bonneville
FRDR638	Le Doubs de l'amont de Pontarlier à l'amont du bassin de Chaillexon
FRDR650b	La Norges à l'aval d'Orgeux
FRDT15b	Étang de Berre Vaïne

Masses d'eau nécessitant des actions sur les substances pour l'atteinte des objectifs environnementaux (174 masses d'eau concernées)

Code masse d'eau	Libellé de la masse d'eau
FRDL14	lac de Chaillexon
FRDL3	bassin de Champagny
FRDL79	lac de Pierre-Châtel
FRDR10019	rivière la Douce
FRDR10026	ruisseau de l'Ourne
FRDR10056	le Rieu sec
FRDR10142	rivière la Biètre
FRDR10277	ruisseau l'Amous
FRDR10303	ruisseau du bief
FRDR10387b	Bras du lac
FRDR10394	ruisseau la Barberolle
FRDR10531	ruisseau la Bouillide
FRDR10665	ruisseau le Cône
FRDR10798	bief du Murgin
FRDR108	l'Argens du Caramy à la confluence avec la Nartuby
FRDR10823	ruisseau le Gland
FRDR10862	ruisseau des marais de Saône
FRDR10874	ruisseau le Raumartin
FRDR10903	bief du bois Tharlet
FRDR10906	ruisseau la Barbèche
FRDR10925	bief de Croix
FRDR10959	ruisseau de Grandfontaine
FRDR10961	bief d'Anconnans
FRDR11021	ruisseau de la mère
FRDR11047a	ruisseau le Formans
FRDR11047b	ruisseau le Morbier
FRDR111	le Caramy
FRDR11390	rivière l'Avène
FRDR11430	ruisseau du Grésillou
FRDR115	l'Eygoutier
FRDR11563	rivière la grande Garonne
FRDR11591	nant de Calvi
FRDR11674	ruisseau de Blussans
FRDR11706	ruisseau le Dadon
FRDR11732	rivière la Glèpe
FRDR11804	rivière la Luynes
FRDR11813	ruisseau la Feschotte
FRDR11839	rivière de Vaugine
FRDR11928	ruisseau des trois fontaines
FRDR11935	rivière la Talie
FRDR11936	ruisseau de Bénusse
FRDR11950	rivière la Crenze
FRDR11997	rivière la Mourachonne
FRDR12002	ruisseau de Cône
FRDR12020	ruisseau la Bièvre
FRDR12063a	ruisseau de Baume-Baragne
FRDR12081	ruisseau la Covatte
FRDR12124	ruisseau de Valbois
FRDR121b	l'Huveaune du seuil du pont de l'Etoile à la mer
FRDR1251	la Meyne / Mayre de Raphelis / Mayre de Merderic
FRDR126b	la Cadière du pont de Glacière à l'étang de Berre
FRDR129	l'Arc de la Luynes à l'étang de Berre
FRDR130	l'Arc de la Cause à la Luynes


FRDR13006	le Maravant
FRDR133	le Vistre de sa source à la Cubelle
FRDR1414	Lange
FRDR1491	le Tillet
FRDR151b	l'Orb de l'amont de Béziers à la mer
FRDR171	l'Hérault de la Vis à la retenue de Moulin Bertrand
FRDR174	l'Aude de la Cesse à la mer Méditerranée
FRDR1806a	la Saône du Coney à la confluence avec le Salon
FRDR1806b	la Saône du Salon à la déviation de Seurre
FRDR1806c	la Saône du début à la fin de la Déviation de Seurre
FRDR1807a	la Saône de la confluence avec le Doubs à Villefranche sur Saône
FRDR1807b	la Saône de Villefranche sur Saône à la confluence avec le Rhône
FRDR182	l'Aude du Fresquel à la Cesse
FRDR185	l'Orbiel
FRDR1901	le Vistre Canal
FRDR2001	le Rhône du barrage de Seyssel au pont d'Evieu
FRDR2006	le Rhône de la confluence Saône à la confluence Isère
FRDR2007	le Rhône de la confluence Isère à Avignon
FRDR2007a	Rhône de Bourg-Les-Valence
FRDR2007e	Rhône de Donzère
FRDR2008	le Rhône d'Avignon à Beaucaire
FRDR2008a	Bras d'Avignon et ses annexes
FRDR2008b	Rhône de Beaucaire
FRDR2009	le Rhône de Beaucaire au seuil de Terrin et au pont de Sylveréal
FRDR2017	la Sévenne
FRDR2025	l'Ognon du Lauzin à la Linotte
FRDR2032	la Durance du canal EDF au vallon de la Campane
FRDR2033	l'Argens de la Nartuby à la mer
FRDR223	la Têt de la Comelade à la mer Méditerranée
FRDR244	la Durance du Coulon à la confluence avec le Rhône
FRDR246a	la Durance du vallon de la Campane à l'amont de Mallemort
FRDR246b	la Durance de l'aval de Mallemort au Coulon
FRDR267	la Durance de l'Asse au Verdon
FRDR275	la Durance du canal EDF à l'Asse
FRDR294	la Luye
FRDR3110	Canal de la Robine
FRDR312	l'Isère de la Bourne au Rhône
FRDR319	l'Isère de la confluence avec le Drac à la confluence avec la Bourne
FRDR323b	la Fure de rives à Tullins
FRDR323c	la Fure de Tullins à la confluence avec le canal Fure Morge
FRDR325	le Drac de la Romanche à l'Isère
FRDR354a	Isère du Doron de Bozel à l'Arly
FRDR354c	Isère du Bréda au Drac
FRDR380b	le Gardon d'Alès à l'aval des barrages de Ste Cécile d'Andorge et des Cambous
FRDR460	la Cance de la Deume au Rhône
FRDR466a	l'Oron + Raille de la source à St Barthémémy de Beaurepaire
FRDR466b	l'Oron de St barthélémt de Beaurepaire jusqu'au Rhône
FRDR472b	Gère de l'aval de la confluence avec la Vesone au Rhône
FRDR474	le Gier du ruisseau du Grand Malval au Rhône
FRDR475	le Gier de la retenue au ruisseau du Grand Malval
FRDR479b	le Mornantet
FRDR479c	le Garon de Brignais au Rhône
FRDR482b	l'Yzeron de Charbonnières à la confluence avec le Rhône
FRDR497	le Borrey
FRDR499	la Bienne de sa source jusqu'à la confluence avec le Tacon, Tacon inclus
FRDR506a	la Bourbre de la confluence Hien/Boubre à l'amont du canal de Catelan
FRDR506b	la Bourbre du canal de Catelan au seuil Goy (fin des marais de Bourgoin)
FRDR506c	la Bourbre du seuil Goy au Rhône


FRDR508b	l'Hien du ruisseau de Bournand à la confluence Hien/Boubre
FRDR509c	la Boubre de l'agglomération de la Tour du Pin à la confluence Hien/Boubre
FRDR526a	le Sierroz de la source à la confluence avec la Deisse et la Deisse
FRDR527b	la Leysse de la Doriaz au lac
FRDR528	l'Albanne
FRDR529	ruisseau de Belle Eau
FRDR530	le Fier de la confluence avec la Fillière jusqu'au Rhône
FRDR532a	le Chéran du Barrage de Banges à la confluence avec le Fier
FRDR536	le Thiou
FRDR540	les Ussets du Creux du Villard exclu au Rhône
FRDR541a	les Ussets de leurs sources au Creux du Villard inclus
FRDR541b	le Fornant
FRDR552a	la Dranse du pont de la douceur au Léman
FRDR555a	l'Arve du Bon Nant à Bonneville
FRDR557	l'Aire et la Folle
FRDR566a	l'Arve de la source au barrage des Houches
FRDR566d	L'Arve du barrage des Houches au Bon Nant, la Diosaz en aval du barrage de Montvauthier, le Bon Nant aval Bionnay
FRDR568b	l'Azergue à l'aval de la Brévenne
FRDR569a	la Turdine à l'aval de la retenue de Joux et la Brévenne à l'aval de la confluence avec la Turdine
FRDR575	la Vauxonne
FRDR579b	la Petite Grosne à l'aval de la confluence avec le Fil à la Saône
FRDR580	la Petite Veyle
FRDR581	la Veyle du Renon à la Saône
FRDR583	la Veyle de l'Etre au Renon
FRDR584a	le Vieux Jonc de sa source à St Paul de Varax
FRDR584b	le Vieux Jonc de St Paul de Varax à St André
FRDR584c	le Vieux Jonc de l'aval de St André et l'Irance jusqu'à leur confluence
FRDR584d	l'Irance à l'aval de la confluence avec le Vieux Jonc
FRDR593a	le jugnon, la Ressouze de Bourg en Bresse à la confluence avec le Ressouzet et le bief de la Gravière
FRDR598	le Sevron et le Solnan
FRDR599	la Vallière Sonette incluse
FRDR607	la Corne
FRDR609	le Meuzin
FRDR618	la Cuisance
FRDR625	le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey
FRDR627	l'Allan de la Savoureuse au Doubs
FRDR628a	la Savoureuse de sa source jusqu'au rejet de l'Etang des Forges
FRDR628b	la Savoureuse du rejet étang des Forges à la confluence avec l'Allan
FRDR630a	l'Allaine (de la source à la Bourbeuse)
FRDR630b	l'Allan de la Bourbeuse à la Savoureuse
FRDR633a	le Doubs de la frontière suisse à la confluence avec le Dessoubre
FRDR633b	le Doubs de la Confluence avec le Dessoubre à la Confluence avec l'Allan
FRDR635	le Doubs de l'aval du bassin de Chaillexon à la frontière suisse
FRDR638	le Doubs de l'amont de Pontarlier à l'amont du bassin de Chaillexon
FRDR646	l'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône
FRDR650b	la Norges à l'aval d'Orgeux
FRDR656	l'Ognon basse vallée
FRDR659	l'Ognon du Rahin au Lauzin
FRDR661	le Rahin
FRDR662	l'Ognon du Fourchon au Rahin
FRDR663	la Reigne
FRDR672	le Salon de la Resaigne à la confluence avec la Saône
FRDR680	le Durgeon aval
FRDR682	le Durgeon moyen du Batard jusqu'à la confluence avec la Colombine
FRDR687c	la Combeauté
FRDR76b	le Paillons de Nice (du Paillons des Contes à la mer)
FRDR94	la Brague

FRDR984	la Basse
FRDT04	Complexe du Narbonnais Bages - Sigean
FRDT10	Etang de Thau
FRDT15a	Etang de Berre Grand Etang
FRDT15b	Etang de Berre Vaïne
FRDT15c	Etang de Berre Bolmon

CARTE 5C-A

Lutte contre les pollutions ponctuelles par les substances dangereuses

 Masses d'eau nécessitant des actions sur les substances pour l'atteinte des objectifs environnementaux

 Masses d'eau nécessitant des actions spécifiques sur les rejets de substances pour réduire les flux

